

1^{er} novembre 2015

Accroissement des expulsions, une violence sociale

Au cours des derniers jours d'octobre , sous la pression des bailleurs et des huissiers, les Préfectures ont accordé à tour de bras les concours de la force publique (CFP) c'est à dire l'expulsion avec intervention de la police, ou « expulsion manu militari » prévue avant la trêve hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, en l'absence d'intervention du Gouvernement pour modérer cette frénésie.

Les expulsions se sont enchaînées, laissant une vieille dame en robe de chambre errer dans les rues de Neuilly, un retraité dans le dénuement alors qu'il respectait à la lettre l'échéancier fixé avec le bailleur social, ou une famille avec enfants reconnue prioritaire DALO mise à la rue par la police avec l'accord de celui qui doit les reloger, tandis que depuis 3 mois, une cinquantaine de familles expulsées de leur logement se relaient jour et nuit Place de la République, ... ces tristes témoignages sont nombreux.

Cette pratique brutale et massive d'exclusion est d'autant plus dramatique que :

- les chiffres des expulsions locatives en 2013 et 2014, (voire ci dessous) confirment la hausse de cette forme d'exclusion brutale.

-les hébergements sont saturés notamment avec l'arrivée en grand nombre de réfugiés, et de migrants, et les expulsés sont le plus souvent laissés sur le trottoir

- le DAL est confronté à cette hausse, mais aussi à **un durcissement des acteurs publics** : Ainsi, la manifestation des expulséEs place de la République dure depuis maintenant 3 mois, et se heurte à l'intransigeance du Ministère du logement. Le 12 octobre, l'expulsion violente à Romainville d'une famille de 9 enfants provoque l'émoi de la population (la Mairie refuse la discussion, envoie les CRS, et refuse de réintégrer la famille malgré le délibéré de la cour d'Appel rendu entre temps...)

De 2013 à 2014¹, le nombre de jugements d'expulsion a augmenté de 5%, les concours de la force publique (CFP) délivrés par les Préfets est en hausse de 24%, et les expulsions manu militari de 15%. Jamais, le nombre de jugements, de demande de CFP, et de CFP octroyés n'a été aussi élevé dans notre pays ! Les chiffres 2013 et 2014 :

| | 1983 | 1995 | 2004 | 2009 | 2013 | 2014 | Évolution 2013/14 |
|--------------------------------------|--------|--------|----------|---------|---------|----------------|-------------------|
| jugements d'expulsion pour impayé | | | 103 285 | 105 917 | 120 553 | 126 441 | +5% |
| Nbre total de jugements d'expulsion | | | ≈108 000 | 109 993 | 125 923 | 132 016 | +5% |
| Commandements de quitter les lieux | | | 58 926 | 57 336 | 51 | 59 357 | +16% |
| Demande de CFP* | 25 230 | 32 826 | 41 702 | 41 878 | 41 333 | 43 930 | +6% |
| CFP octroyés | 11 158 | 13 615 | 18 867 | 23 995 | 22 822 | 28 375 | +24% |
| Expulsions exécutées avec CFP | 3 305 | 4 675 | 7 610 | 10 652 | 10 132 | 11 604 | +15% |
| Montant de l'indemnisation Bailleurs | 6,6 ** | 35 | 66,3 | 38 | ? | ≈ 48 | ? |

Les chiffres en caractère gras indiquent qu'il sont les plus élevés jamais atteints en France. 2013 et 2014, arrondis à la dizaine

¹ Source Ministère de l'intérieur et Ministère de la justice

* CFP : Concours de la Force Publique

** En millions d'Euros. Lorsque le budget d'indemnisation monte, le nombre d'expulsions baisse ...

Depuis 1983 date des données les plus anciennes en notre possession, le nombre de demande de concours de la force publique a augmenté de 76%, le nombre de CFP accordé par les Préfet a augmenté de 254%, et le nombre d'expulsions effective de 352% traduisant le désarroi des locataires de plus en plus nombreux qui malgré la peur au ventre attendent l'arrivée de « la force armée » car ils n'ont plus de solution de relogement ni même d'hébergement. Notre société expulse de plus en plus.

C'est pourquoi, nous demandons

- que soit mis fin aux expulsions forcées, notamment en HLM où elles sont en forte hausse, et de prévoir un relogement préalable dans tous les autres cas.
- que soit doublée l'enveloppe d'indemnisation aux bailleurs versée lorsque le préfet suspend l'expulsion, et de transférer cette compétence au ministère du logement (\simeq 48 millions d'euros en 2014)

Relogement de tous les expulsé(e)s, et arrêt des expulsions !

**Place de la République, la lutte continue,
pour le relogement des expulséEs, et celui des réfugiés**